

Accord de partenariat et de coopération UE /Singapour

2018/0403M(NLE) - 24/01/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Antonio LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE, ES) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part.

Les députés se sont félicités de la conclusion de l'APC, qui est d'une importance stratégique et qui confèrera un cadre juridique aux relations bilatérales qu'entretiennent de longue date les deux parties allant de pair avec un engagement à renforcer et à élargir la coopération dans les enceintes régionales et internationales et dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la stabilité, la justice, la sécurité et le développement à l'échelle internationale.

Ils ont mis en évidence les possibilités offertes par l'APC pour de nouveaux domaines de coopération, tels que les droits de l'homme, la justice, la liberté et la sécurité, la non-prolifération des armes nucléaires, et pour la coopération scientifique et technologique dans des domaines tels que l'énergie, l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la protection des ressources naturelles et le transport, notamment le transport maritime et aérien.

Le rapport a réaffirmé l'engagement nécessaire envers le respect des droits de l'homme, y compris des droits sociaux, de la démocratie, des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et envers une collaboration à cet égard.

Singapour a été invité à :

- garantir le respect du droit international, de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- protéger pleinement les droits de la communauté LGBTI ;
- abolir les lois qui pénalisent les relations sexuelles entre personnes de même sexe ;
- abolir la peine de mort ;
- collaborer avec l'Union et l'ASEAN pour accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat.

Les députés ont préconisé des échanges réguliers entre le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et le Parlement afin de permettre à ce dernier de suivre la mise en œuvre de l'APC et la réalisation des objectifs y afférents.